

Éléments d'un commentaire de la Règle de saint Augustin*

VII. *Aliquid stramentorum. operimentorum.*

La santé occupe une place importante dans la Règle de saint Augustin. Plusieurs passages ont un intérêt médical indéniable. Avant d'en relire quelques-uns à la lumière de textes parallèles, augustinien ou autres, je voudrais les signaler tous ensemble.

Ils se divisent en deux groupes. Il y en a où il s'agit de la santé physique, des maladies et leurs remèdes. Il y en a aussi où saint Augustin parle de la santé morale, mais où il s'exprime avec des images empruntées au domaine de la santé des corps. Nous commençons par ces derniers, réservant les autres, particulièrement l'un d'entre eux, pour l'essentiel de cette contribution.

1. Si un serviteur de Dieu dans le monastère a remarqué chez l'un de ses frères une effronterie du regard, il doit le mettre immédiatement en garde : avant qu'il ait le temps de se développer, son mal doit être, dès le début, corrigé. Mais si, même après monition, on le voit commettre cette faute de nouveau, serait-ce un autre jour, à partir de ce moment on doit *le signaler comme un malade qui a besoin d'un traitement* ... Et qu'on ne pense pas être malveillant en dénonçant cette faute. On n'est certainement pas plus innocent, si, capable de corriger ses frères en les signalant, on les laisse périr en se taisant. « Car si ton frère souffrait, en son corps, d'une plaie qu'il voudrait cacher par crainte d'avoir à subir des soins, ne serait-il pas cruel de ta part de t'en taire et miséricordieux de le divulguer ? Combien plus grand est donc ton devoir de le dénoncer *pour éviter une pourriture* plus néfaste : celle du cœur ? » ... Si ce frère refuse de se soumettre et ne prend pas le parti de quitter la communauté, qu'on l'en expulse. En cela non plus il

* Voir *Augustiniana* XXI (1971), p. 5-16; p. 17-23; p. 357-404; XXII (1972), p. 5-29; p. 29-34; p. 469-510.

n'y a cruauté mais bonté : le souci du grand nombre de ceux qu'il pourrait perdre par une contagion pernicieuse ¹⁾.

2. Quiconque a lésé son frère par des injures, des médisances ou une accusation grave, n'oubliera pas de *remédier au mal qu'il a causé* en présentant sans tarder ses excuses. Quant à celui qui a été lésé, qu'il pardonne sans discuter. S'ils se sont *porté un préjudice mutuel*, ils doivent mutuellement se pardonner leurs offenses : qu'ils se rappellent cette prière qu'ils répètent trop fréquemment pour n'avoir pas raison de la dire très fermement Qu'on soit donc avare de paroles dures. Et si la bouche en a proférées, qu'on n'ait pas honte *d'apporter le remède* par la même bouche d'où est venue la blessure ²⁾.

Un bon nombre d'autres passages parlent de la santé physique.

1. Le *praepositus* du monastère doit distribuer à chacun des frères de quoi se nourrir et se couvrir, non pas selon un principe égalitaire, puisque *leurs santés sont inégales*, mais plutôt à chacun selon ses besoins ... Qu'on ne manque pas *d'accorder à leur faiblesse les soulagements qui s'imposent*, même si leur indigence s'étendait au strict nécessaire à l'époque où ils se trouvaient au dehors ³⁾.

1) *Praeceptum*, l. 106-129 : Et si hanc de qua loquor oculi petulantiam in aliquo uestrum aduerteritis, statim admonete, ne coepta progrediatur, sed de proximo corrigatur. Si autem et post admonitionem iterum, uel alio quocumque die, id ipsum eum facere uideritis, iam uellet uulneratum sanandum prodat, quicumque hoc potuit inuenire ... Nec uos iudicetis esse maliuolos, quando hoc indicatis. Magis quippe innocentes non estis, si fratres uestros, quos indicando corrigere potestis, tacendo perire permittitis. Si enim frater tuus uulnus haberet in corpore, quod uellet occultare, cum timet sanari, nonne crudeliter abs te sileretur et misericorditer indicaretur? Quanto ergo potius eum debes manifestare, ne perniciosius putrescat in corde? ... Quam (uindictam) si ferre recusauerit, etiam si ipse non abcesserit, de uestra societate prociatur, Non enim et hoc fit crudeliter, sed misericorditer, ne contagione pestifera plurimos perdat.

2) *Praeceptum*, l. 196-208 : Quicumque conuicio, uel maledicto, uel etiam criminis obiectu, alterum laesit, meminerit satisfactione quantocius curare quod fecit, et ille qui laesus est, sine disceptatione dimittere. Si autem inuicem se laeserunt, inuicem sibi debita relaxare debebunt, propter orationes uestras, quas utique, quanto crebriores habetis, tanto saniores habere debetis... Proinde uobis a uerbis durioribus parcite; quae si emissa fuerint ex ore uestro, non pigeat ex ipso ore proferre medicamenta, unde facta sunt uulnera.

3) *Praeceptum*, l. 6-16 : ... et distribuatur unicuique uestrum a praeposito uestro uictus et tegumentum, non aequaliter omnibus, quia non aequaliter ualetis omnes, sed potius unicuique sicut cuique opus fuerit ... Sed tamen eorum infirmitati quod opus est tribuatur, etiam si paupertas eorum, quando foris erant, nec ipsa necessaria poterat inuenire.

2. Les frères doivent subjuguier leur chair en jeûnant et en s'abstinant de nourriture et de boisson *dans la mesure où leur santé le permet* ⁴⁾.

3. Il en est peut-être *de santé fragile* par suite de leur ancienne condition de vie; si on leur accorde *un régime alimentaire spécial*, il ne faut pas que cela apparaisse gênant ni injuste aux autres, rendus *plus vigoureux* par un autre train de vie. Et ceux-ci ne doivent pas estimer les autres plus heureux qu'eux-mêmes, en raison d'un traitement meilleur; qu'ils se félicitent plutôt eux-mêmes en raison de leur *plus grande vigueur* ⁵⁾.

4. Ceux qui sont venus au monastère après une vie plus raffinée, reçoivent peut-être en fait *d'aliments, de vêtements, de literie et de couverture*, des choses qu'on n'accorde pas aux frères *plus vigoureux* et par conséquent plus heureux. Ces derniers doivent alors remarquer à l'égard de leurs frères quelle distance sépare leur condition actuelle dans le monastère de leur ancienne condition dans le siècle, même s'ils n'ont pu parvenir à *la frugalité* des autres dont *la santé est plus robuste* ⁶⁾.

5. Quant aux *malades*, il est vrai qu'ils ont à *manger moins pour ne pas être incommodés*; mais *après leur maladie*, ils doivent être traités d'une façon non moins appropriée *pour promptement rétablir leur santé*. Et cela vaut, non moins que pour les autres, pour ceux qui, dans le siècle, vivaient dans la plus grande misère, comme si *leur toute récente maladie* devait leur obtenir ce dont les riches avaient une très longue habitude. Mais lorsqu'ils auront *recouvré leurs forces*, ils doivent revenir à leurs propres habitudes, plus heureuses: elles conviennent d'autant mieux aux serviteurs de Dieu que ceux-ci doivent se contenter de fort peu. Et que le caprice ne les retienne pas, une fois *revenus en bonne santé*, là où la nécessité les avait promus en raison de *leur infirmité*. Ceux-là doivent s'estimer plus riches que les autres qui,

⁴⁾ *Praeceptum*, l. 45-46 : Carnem uestram domate ieiuniis et abstinencia escae et potus, quantum ualetudo permittit.

⁵⁾ *Praeceptum*, l. 53-57 : Qui infirmi sunt ex pristina consuetudine, si aliter tractantur in uictu, non debet aliis molestum esse nec iniustum uideri, quos facit alia consuetudo fortiores. Nec illos feliciores putent, quia sumunt quod non sumunt ipsi, sed sibi potius gratulentur, quia ualent quod non ualent illi.

⁶⁾ *Praeceptum*, l. 58-63 : Et si eis, qui uenerunt ex moribus delicatioribus ad monasterium, *aliquid alimentorum, uestimentorum, stramentorum, operimentorum* datur, quod aliis fortioribus et ideo felicioribus non datur, cogitare debent quibus non datur, quantum de sua saeculari uita illi ad istam descenderint, quamuis usque ad aliorum, qui sunt corpore firmiores, frugalitatem peruenire nequiuierint.

dans l'endurance des privations, se sont révélés plus forts que les autres. Car mieux vaut peu de besoins que quantité de biens ⁷⁾).

6. Quant aux bains publics : si la santé d'un frère exige qu'il y aille, il ne doit pas s'y soustraire, mais qu'il le fasse sans protestations, sur ordonnance médicale. Même contre son gré il doit donc accomplir, sur l'ordre du *praepositus*, ce qui est nécessaire pour sa santé. S'il le souhaite, au contraire, sans que peut-être cela soit utile, il ne faut pas qu'il cède à son désir futile. Parfois, en effet, même si ce n'est bon à rien, on croit que ce qui est agréable fera du bien ⁸⁾).

7. Si un serviteur de Dieu éprouve quelque douleur cachée dans son corps et révèle le mal dont il souffre, on doit le croire sur parole. Toutefois, si on n'est pas certain que ce qui lui plaît soit efficace pour guérir la douleur, il faut consulter un docteur ⁹⁾).

8. Le soin des malades, des convalescents ou de ceux qui, même sans fièvre, peinent dans un état de faiblesse, doit être confié à quelqu'un d'entre les frères. C'est à lui de prendre à l'office ce qu'il juge nécessaire pour les uns et les autres ¹⁰⁾).

Voilà les passages de la Règle de saint Augustin où il est question de la santé physique ou plutôt des nécessités corporelles de chacun des fils d'Adam qui sont entrés au monastère pour y servir Dieu. L'auteur

7) *Praeceptum*, l. 68-77 : Sane, quemadmodum aegrotantes necesse habent minus accipere ne grauentur, ita et post aegritudinem sic tractandi sunt, ut citius recreentur, etiam si de humillima saeculi paupertate uenerunt, tamquam hoc illis contulerit recentior aegritudo, quod diuitibus anterior consuetudo. Sed cum uires pristinas reparauerint, redeant ad feliciorum consuetudinem suam, quae famulos dei tanto amplius decet, quanto minus indigent. Nec ibi eos teneat uoluptas iam uegetos, quo necessitas leuarat infirmos. Illi se aestiment ditiores, qui in sustinenda parcitate fuerint fortiores; melius est enim minus egere, quam plus habere.

8) *Praeceptum*, l. 169-174 : Lauacrum etiam corporum, cuius infirmitatis necessitas cogit, minime denegetur, sed fiat sine murmure de consilio medicinae, ita ut, etiam si nolit, iubente praeposito, faciat quod faciendum est pro salute. Si autem uelit, et forte non expedit, suae cupiditati non oboediat. Aliquando enim, etiam si noceat, prodesse creditur quod delectat. (Cfr *Praeceptum*, l. 179-180 : Nec eant ad balneas ... minus quam duo uel tres).

9) *Praeceptum*, l. 175-178 : Denique, si latens est dolor in corpore, famulo dei, dicenti quid sibi doleat, sine dubitatione credatur; sed tamen, utrum sanando illi dolori, quod delectat expediat, si non est certum, medicus consulatur.

10) *Praeceptum*, l. 182-185 : Aegrotantium cura, siue post aegritudinem reficiendorum, siue aliqua inbecillitate, etiam sine febribus, laborantium, uni alicui debet iniungi, ut ipse de cellario petat, quod cuique opus esse perspexerit.

est plein d'égards pour eux, mais il sait qu'à l'occasion il faut bien se méfier un peu de leurs caprices.

*
* *

Gustave Bardy a écrit un intéressant article ¹¹⁾ sur saint Augustin et les médecins. Il commence de la façon suivante : « Au cours de sa longue vie, saint Augustin s'est trouvé bien souvent en relation avec des médecins : il en a consulté quelques-uns lorsqu'il était malade ; il en a vu d'autres à l'œuvre auprès de leurs clients ; d'autres encore, il s'est fait des amis ; toujours il s'est intéressé à la pratique de leur art, aux remèdes qu'ils employaient, aux traitements qu'ils prescrivaient ; il a même lu quelques ouvrages médicaux et ses écrits sont pleins de comparaisons empruntées à la médecine. Il n'a pas hésité à regarder le Christ lui-même comme le grand médecin, qui ne guérit pas seulement les corps malades en faisant des miracles, s'il en est besoin, mais encore et surtout les âmes blessées par le péché ».

Après vingt ans, cet article a gardé sa valeur. Quant à la bibliographie, une étude a été consacrée depuis lors au thème du Christ-médecin dans la prédication d'Augustin ¹²⁾. Les autres titres qui ont enrichi le dossier se trouvent signalés dans une notice récente de A. Solignac ¹³⁾.

Aussi n'ai-je nullement l'intention de reprendre ici l'étude de Gustave Bardy. J'ai déjà apporté un peu d'eau à son moulin en citant quelques passages de la Règle d'Augustin qui confirment ses affirmations. Mais je voudrais surtout m'arrêter à quelques termes employés par Augustin dans ces passages, termes qui nous amèneront à lire précisément certains textes latins médicaux. Ainsi le lecteur trouvera ici, non pas seulement une confirmation des conclusions de Bardy, mais aussi quelques éléments complémentaires.

Il arrive, lisons-nous tout d'abord, que certains frères, à cause de leur santé, jouissent d'un traitement particulier en fait d'*alimenta*, de *vestimenta*, de *stramenta* et d'*operimenta*. Il est évident que les deux derniers termes se rapportent à des choses sur lesquelles ou sous les-

¹¹⁾ *Saint Augustin et les médecins*, dans *Année théologique augustinienne* XIII (1953), p. 327-346.

¹²⁾ P. J. ELJKENBOOM, *Het Christus-Medicusmotief in de preken van sint Augustinus*, Assen, 1960.

¹³⁾ *Augustin et la science médicale*, notice complémentaire 34 dans *La Genèse au sens littéral*, vol. 48 des *Œuvres de saint Augustin*, Desclée de Brouwer, 1972, p. 710-714.

quelles les malades étaient couchés. Une rapide consultation d'un quelconque dictionnaire latin pourrait faire croire que le premier des deux mots, *stramenta*, indique ici des « paillasses ». Mais cette interprétation n'est pas très satisfaisante. La paille est dure et froide, et on voit difficilement comment la miséricorde fraternelle pourrait soulager des santés délicates ou ébranlées par une couche pareille. Aussi, pour y voir plus clair, avons-nous, en grande partie grâce aux bons services de la direction du Thesaurus Linguae Latinae, dressé une liste de tous les emplois de *stramentum* et, ensuite, sélectionné tous les cas qui se rapportent à la gîte des hommes. Disons dès maintenant qu'ils nous rassurent pleinement en ce qui concerne le confort des *stramenta* des frères malades. J'ai complété ensuite cette recherche par une étude aussi exhaustive sur le sens du terme qui accompagne *stramenta*, c'est-à-dire *operimenta*.

D'abord donc *stramenta*. Il ne s'agit pas pour nous des passages où *stramentum* indique très généralement la paille ou le chaume dont on jonche le sol, ou avec lesquels on couvre le toit, ni de ceux où le terme indique le bât des bêtes de somme. On se limitera à ceux qui se rapportent à la façon dont se couchent les hommes.

Le premier emploi de *stramentum* qui nous intéresse dans ce contexte se trouve dans l'un des quelques livres du *De lingua latina* de Varron qui ont été conservés. Je le cite en latin : « Qui lecticam inuoluebant, quod fere *stramenta* erant e segete, segestria appellarunt, ut etiam nunc in castris ... » ¹⁴). Il est assez facile de donner de cette phrase une interprétation globale, mais une traduction précise est malaisée. Il s'agit en effet de choses concrètes qu'il faudrait avoir vues pour les saisir dans la simplicité des gestes qui les accomplissaient. Quelques éléments ne laissent pas de doute : les soldats, dans les camps, avaient des *stramenta* faits de *seges*, de céréales, ce qui veut dire sans doute « de paille de céréales » ; ils donnaient à leur couche, ainsi faite, le nom de *segestria* ; ce nom était déjà en usage auparavant, employé par ceux qui, même en dehors des camps militaires, *lecticam inuoluebant*, « dressaient leur couche ». Cette traduction est évidemment fort approximative. Si nous avions une idée concrète de ce qu'ils faisaient exactement, elle pourrait être beaucoup plus précise. Puis, s'agissait-il d'un tas de paille ? ou d'une paillasse ? Les gens étaient-ils couchés sur

¹⁴) Ed. R. G. Kent, I, London, 1958, p. 156.

les *stramenta* ? ou plutôt au-dessus et en-dessous, c'est-à-dire *dans* les *stramenta* ? D'ailleurs, la chose a bien pu varier avec les saisons.

Un peu plus haut, la couche militaire a déjà été évoquée à propos de l'origine du terme de *lectica*: « *Lectica*, quod *legebant* (rassemblaient) unde eam facerent *stramenta* atque herbam, ut etiam nunc fit in castris ... » ¹⁵). Cela nous fait comprendre que les anciens, pour faire leur couche, ne se servaient pas uniquement de *stramenta* (de brins de paille de céréales, comme nous comprenons après la lecture du texte précédent), mais aussi de *herba*, d'« herbe », mot qui n'excelle sans doute pas par sa clarté botanique. Quoi qu'il en soit, en parlant de *stramenta*, Varron pensait certainement aux couches de fortune dont les soldats de son temps se contentaient encore, et pour la préparation desquelles des brins de paille de céréales étaient utilisés.

Se servant du terme de *stramenta*, Horace souligne également le caractère pauvre et élémentaire de cette couche. Dans l'une de ses satyres, l'interlocuteur d'Horace, Damasippus, se moque d'un nommé Staberius. Damasippus était un spéculateur ruiné qui essayait de faire bonne contenance en prêchant philosophie. Tous les hommes, ou presque, sont fous, déclare-t-il devant Horace, et lui, Damasippus, ne fait pas exception. Mais ceux qui lui avaient prêté un argent perdu d'avance avaient été encore plus fous. Se sentant en pleine verve, Damasippus se lance dans une longue diatribe sur quatre folies fréquentes dans la vie des hommes : l'avarice, l'ambition, le goût exagéré du plaisir, et la *superstitio* dans les rapports avec les dieux. C'est en « traitant » de l'avarice que Damasippus brosse le portrait d'un certain Staberius. A l'âge de soixante-dix-neuf ans, cet avare va encore jusqu'à *incubare stramentis*, tandis que, dans son coffre, sa *stragula uestis*, son dessus de lit, devient le régal des mites et des teignes ¹⁶).

La nature primitive et sommaire des *stramenta* est ainsi de nouveau affirmée. Elle n'a pas échappé au commentateur à qui nous devons l'explication de précisément ce vers d'Horace : On appelle *stramenta* des choses peu dispendieuses qui sont étendues pour qu'on dorme dessous, *substernuntur* ¹⁷).

L'idée se retrouve chez Cornelius Nepos dans sa biographie d'Agési-

¹⁵) *Ib.*, p. 154-156.

¹⁶) *Sat.*, II, 3, 117-119 : age, si et *stramentis* incubet unde-/octoginta annos natus, cui *stragula uestis*,/blattarum ac tinearum epulae, putrescat in arca ... (éd. F. Villeneuve).

¹⁷) *Acronis et Porphyrii commentarii in Q. Horatium Flaccum*, ed. F. Hauthal, II, Berlin, 1866, p. 247 : *Stramenta* dicuntur uilia, quae substernuntur, ut dormiatur.

las, austère roi de Sparte, Lors d'une campagne militaire, à l'âge de quatre-vingts ans, Agésilas dormait sans couverture sur un sol recouvert de *stramenta*, de paille, avec sous lui une peau de bête¹⁸).

Les *stramenta*, couche sommaire et austère, se devaient bien de figurer dans les Lettres morales que Sénèque a adressées à Lucilius. Sénèque lui recommande de se contenter de soi-même et des biens qu'il trouve en soi-même. Qu'il vive donc pauvrement en observant ces conseils d'Epicure : « Je te l'assure, un grabat et des haillons feront paraître ton langage plus convaincant ; ce ne seront pas seulement des paroles, mais de véritables preuves ». Et Sénèque d'ajouter : Pour mon compte, j'écoute dans d'autres dispositions les bonnes leçons du Cynique Demetrius depuis que je l'ai vu déguenillé, couché sur (ou dans) ce qu'on n'oserait même pas appeler des *stramenta* ; il ne professe pas la vérité, il témoigne pour elle¹⁹). Le texte se comprend bien si l'on donne à *stramenta* le sens que nous connaissons depuis la lecture de Varron, celui de « brins de paille de céréales ». Mais dans le cas de ce Cynique exemplaire, ils étaient peut-être particulièrement épars et rarement renouvelés.

Nous arrivons à Tertullien. Dans son opuscule *La résurrection des morts*, il insiste, lui-aussi, sur la dureté inconfortable des *stramenta*. Parlant de la pauvre chair humaine, il dit : Que penses-tu de cette chair quand elle sort de l'horreur de la prison pour paraître à la vue des hommes ; quand, exposée à la haine publique, à cause de sa fidélité au Nom, elle livre son combat ; quand elle est minée dans son cachot, ce lieu terrible où on est comme exilé de la lumière, où on ne voit rien que de malpropre, où tout est ordure et puanteur, où la nourriture est un véritable affront ? La chair n'y jouit pas librement de son sommeil : même couchée, elle porte des chaînes et est blessée par les *stramenta*...²⁰). Cela se comprend le mieux s'il s'agit de nouveau de « brins de paille ».

¹⁸) *Agés.* 8, 2 : ... cum annorum LXXX ... in Aegyptum iisset et ... cum suis accubisset sine ullo tecto stratumque haberet tale, ut terra tecta esset *stramentis* neque huic amplius quam pellis esset iniecta ... (éd. A.-M. Guillemin).

¹⁹) *Ep.* 20,9 : « Magnificentior, mihi crede, sermo tuus in grabato uidebitur et in panno : non enim dicentur tantum illa, sed probabuntur ». Ego certe aliter audio, quae dicit Demetrius noster, cum illum uidi nudum, quanto minus quam [in] *stramentis* incubantem : non praeceptor ueri, sed testis est (éd. F. Préchac).

²⁰) *De resurrectione mortuorum* 8,5 : Age iam, quid de ea sentis, cum pro nominis fide in medium extracta et odio publico exposita decertat, cum in carceribus maceratur teterrimo lucis exilio penuria mundi squalore paedore contumelia uictus, ne somno quidem libera, quippe etiam in cubilibus uincta ipsisque *stramentis* lancinata ... PL 2, c. 806 ; CC 2, p. 931.

Prudence a composé un poème en l'honneur du martyr saint Vincent. Il évoque le prisonnier dans son cachot. Des choses étranges s'y passent. Une clarté mystérieuse sort de cette lugubre demeure, si bien que le gardien de service vient jeter un coup d'œil. Il voit Vincent qui, ses chaînes arrachées, se promène librement, en chantant. Il voit aussi des fleurs printanières qui couvrent le sol, ou qui couvrent plutôt les *stramenta testarum* étendus par terre ²¹). Il faut remonter plus haut dans le même poème pour comprendre l'étonnement du gardien. Pour Vincent, un supplice inédit avait été inventé, inconnu de tous les tyrans du passé et dont on n'avait jamais encore entendu parler. Le bourreau avait répandu sur le sol du cachot des débris de poterie, *fragmenta testarum*, informes, pleins d'aspérités, d'angles durs et de pointes ²²). Vincent, enchaîné, avait été étendu sur des *stramenta testarum*, ces tessons qui faisaient figure de *stramenta*, de la couche habituelle faite de paille.

Sulpice Sévère, le biographe de saint Martin, raconte dans l'une de ses Lettres, comment son austère héros vainquit une fois le feu. C'était en plein hiver, lors d'une visite canonique de l'évêque. Dans la sacristie de l'église, les clercs du lieu lui avaient dressé un lit à l'aide de beaucoup de *stramen*. Le contexte nous fait comprendre qu'il s'agissait de paille, et la séquence *plurimum stramen* évoque plutôt un amas de paille bien fourni qu'une paillasse. D'ailleurs, la suite de l'histoire s'explique le mieux dans cette perspective. Martin se sentait incapable de supporter la délicatesse d'une couche aussi voluptueuse, car il avait pris l'habitude de coucher à même le sol. Aussi, avec la même impatience que s'il avait reçu un affront, il envoya promener tout ce *stramentum*, toute cette paille. Mais, ce faisant, il se trouva entasser au-dessus du foyer (d'hypocauste) une partie de la *palea*, de la paille, qu'il avait écartée. Alors c'était l'incendie. Martin

²¹) *Peristephanon* 5,304-324 : ... clausa fores/interna rumpunt lumina / tenuisque per rimas nitor / lucis latentis proditur. / Hoc cum stuperet territus / obsessor atri liminis, / quem cura pernox manserat / seruare feralem domum, / psallentis audit insuper / praedulce carmen martyris, / cui uocis instar aemulae / conclauē reddit concauum. / Pauus deinde introspicit, / admota quantum postibus / acies per artas cardinum / intrare iuncturas potest : / uernare multis floribus / *stramenta testarum* uidet / ipsumque uulsis nexibus / obambulantem pangere. PL 60, c. 396-397; CSEL 61, p. 345.

²²) *Ib.*, 253-260 : Quin addit et poenam nouam / crucis peritus artifex, / nulli tyranno cognitam / nec fando conpertam retro. / *Fragmenta testarum* iubet / hyrta inpolititis angulis, / acuminata, informia / tergo iacentis sternerent. PL 60, c. 393-394; CSEL 61, p. 343.

a dû se débattre longtemps et violemment avec le verrou qu'il avait poussé du travers de la porte, et c'est finalement sa prière qui le sauva ... ²³⁾.

Dans une autre Lettre, le même auteur raconte les circonstances de la mort de saint Martin. Même mourant, il était encore allongé sur la cendre et le cilice. Comme ses disciples le priaient de permettre que l'on mette du moins sous son corps de misérables *stramenta* : « Non, dit-il, un chrétien ne doit mourir que sur la cendre ; si je vous laisse un autre exemple, j'ai péché » ²⁴⁾. Et les *Dialogues* de Sulpice Sévère nous apprennent qu'après la visite de Martin à une certaine « paroisse », les religieuses du lieu firent irruption dans la chambre à coucher pour partager le *stramentum* sur lequel Martin avait été allongé ... ²⁵⁾. Cela aussi s'explique le mieux si l'on pense à de la paille « en vrac », et non pas à une paillasse.

Dans les passages antérieurs à Sulpice Sévère, nous avons toujours rencontré le pluriel *stramenta*, pluriel qui se retrouve également chez Sulpice lui-même. Je pense qu'il s'agit partout de « brins de paille ». Mais nos textes présentaient aussi le singulier *stramentum*, précisément chez Sulpice Sévère. La première fois, *stramentum* était déterminé par *omne*, ce qui me fait penser que *stramentum* y a un sens collectif : « toute cette paille ». La même interprétation rend très bien compte du second emploi de *stramentum* : ces bonnes vierges sacrées venaient partager « la paille » sur laquelle le saint évêque avait dormi.

Nulle part, nous n'avons rencontré un emploi qui faisait nettement penser à une « paillasse », c'est-à-dire à de la paille enveloppée d'un

²³⁾ *Ep.* 1,10-12 : ... mansionem ei in secretario ecclesiae clerici parauerunt multumque ignem scabro iam et pertenui pauimento subdiderunt, lectum ei plurimo stramine extruxerunt. Dein, cum se Martinus cubitum conlocasset, insuetam mollitiem strati male blandientis horrescit, quippe qui nuda humo ... accubare consueuerat. Itaque quasi accepta permotus iniuria *stramentum omne* proiecit; casu super fornaculam partem *paleae* illius, quam remouerat, aggressit ... Ad mediam fere noctem ... ignis aestuans arentes *paleas* adprehendit, Martinus somno excitus re inopinata ... tardius quam debuit ad orationis confugit auxilium. Nam erumpere foras cupiens, cum pessulo quem ostio obdiderat diu multumque luctatus, grauissimum circa se sensit incendium (éd. J. Fontaine). PL 20, c. 177-178; CSEL 1, p. 140.

²⁴⁾ *Ep.* 3,14 ; Et cum a discipulis rogaretur ut saltem uilia sibi sineret *stramenta* subponi : « Non decet, inquit, christianum nisi in cinere mori; ego si aliud uobis exemplum relinquo, peccauit » (éd. J. Fontaine). PL 20, c. 182; CSEL 1, p. 149.

²⁵⁾ *Dialogus* 2, 8, 8 : Praeteriens Martinus in secretario ecclesiae habuit mansionem. Post discessum illius cunctae in secretarium illud uirgines intruerunt : ... *stramentum* etiam, in quo iacuerat, partiuntur. PL 20, c. 207; CSEL 1, p. 190.

tissu. Il s'agissait plutôt d'un amas de paille. Mais nos textes ne donnent pas une réponse nette à la question de savoir si les gens étaient couchés dessus ou dedans.

Jusqu'ici, les emplois de *stramenta* (ou, exceptionnellement de *stramentum*) ne nous ont guère éclairés sur le passage de la Règle augustinienne qui nous occupe. Les malades, y lisons-nous, ont parfois besoin de bénéficier d'un traitement de faveur dans le domaine des *stramenta*. Or on voit difficilement ce qu'on pourrait faire afin de rendre ces *stramenta* plus confortables ...

Mais nous avons fait la revue uniquement des emplois les plus anciens de notre vocable. Nous arrivons maintenant à un tout autre genre de littérature : les ouvrages médicaux. La moisson la plus abondante est à récolter chez Caelius Aurelianus, auteur africain, originaire de Sicca, que l'on situe, prudemment, au V^e siècle. Il appartenait à l'école, dite « méthodique »²⁶), de Soranus d'Ephèse.

De ce dernier — ou était-ce d'un homonyme ? —, on connaît, dans une traduction latine, un traité de *Gynécologie* ²⁷). A trois reprises nous y rencontrons le terme de *stramenta*.

Pour commencer : quand un petit enfant commence à manifester le désir de s'asseoir, il faut l'entourer de *stramenta* afin de le maintenir debout, mais au début ce traitement ne doit pas être prolongé trop longtemps ²⁸). Les *stramenta* sont ici de toute évidence des « coussins ».

Le texte suivant traite d'une maladie douloureuse dont la nature précise est à déterminer par plus compétent que moi. Lorsque les symptômes de cette maladie commencent à se produire, il convient de placer la patiente dans une chambre moyennement chaude et modérément éclairée, l'étendre sur un *stratum* mou et doux, et la couvrir (*cooperienda*) de *stramenta* neufs et laineux. Le texte ajoute qu'après la manifestation de sa maladie, la patiente ne doit rien manger (*accipere*) pendant deux jours ²⁹). Nous reviendrons sur cette précision intéres-

²⁶) Saint Agustin a bien distingué les différentes « écoles ». Voir *De anima et eius origine*, IV, 6 (7) : ... non medicos empiricos, nec anatomicos, nec dogmaticos, nec methodicos ... scire arbitror. PL 44, c. 529.

²⁷) *Sorani Gynaeciorum vetus translatio latina*, edita a V. Rose, Leipzig, 1882 (coll. Teubner).

²⁸) *Quando et quomodo ad sedendum collocandus est infans*. Cum coagulauerit et ad sedendum se frequentius erexerit, ita ut in gyrum *stramentis* eum contegas et obuoluas quod eum continere possit, et ita ut non diutius primo sedeat. *O.c.*, p. 42, l. 1-6.

²⁹) Itaque cum praedicta signa mulieri uenire coeperint et dolores occurrerint, iactanda est in cubiculo mediocriter calido et lucido, strato scilicet molli *cooperienda* est *stramentis* nouis et *flocosis*, ita ut biduo nihil accipiat. *O.c.*, p. 50, l. 12-16.

sante mais, pour l'instant, c'est sur le sens inattendu de *stramenta* que je voudrais attirer l'attention du lecteur. Il est bien possible que le mot ait ici le sens général de « pièces de literie », mais concrètement ces pièces sont des « couver+ures ».

Continuons notre lecture de la *Gynécologie*. Une femme souffrant d'une occlusion de la matrice doit être couchée dans une pièce chaude et bien éclairée, la tête soulevée par des *stramenta* assez épais, de telle façon qu'elle soit pour ainsi dire « assise *orthocathemene* » ³⁰). Les virtualités comiques de ce terme pédant auraient pu être exploitées au théâtre. Sur la scène, on aurait alors pu voir une femme avec une pile de « coussins » dans le dos. Nous sommes bien éloignés des tas de paille ...

Soranus a écrit également des traités sur les maladies aiguës et les maladies chroniques. Leur perte est compensée par l'œuvre principale de Caelius Aurelianus ³¹), déjà mentionné, dont les traductions, libres, ont une importance exceptionnelle pour l'histoire de la médecine. S'il est exact qu'il a vécu en Afrique au V^e siècle, Augustin aurait pu croiser ses chemins. Mais les médecins avec lesquels Augustin s'est entretenu très certainement, ont dû tenir un langage qui n'était pas bien différent de celui du médecin de Sicca.

Son premier emploi de *stramenta*, combiné d'ailleurs, comme dans la Règle, avec celui de *operimenta*, concerne le traitement des aliénés, des *phrenetici*. Il faut, dit Caelius, les coucher dans un endroit bien tranquille, éclairé par des fenêtres haut placées — sans quoi, ils risqueraient de se sauver. En bon « méthodique », Caelius fait ensuite la distinction entre un aliéné qui se trouverait dans un état général de « resserrement » (*strictura*) et tel autre qui serait dans un état de « desserrement » (*solutio*). Dans ce dernier cas, il faut le « comprimer » ; sa chambre à coucher doit par conséquent être obscure et fraîche, mais cela modérément, sinon le resserrement serait trop brutal. Aussi bien pour les cas de *strictura* que pour ceux de *solutio*, des *stramenta mollia* et des *operimenta* du même genre sont tout indiqués. Mais ils doivent être minces pour ceux qui sont dans un état de « desserrement », mais épais et chauds

³⁰) Cum ergo mulier ceciderit in aegritudine, collocanda est in cubiculo calido et claro, ita ut *stramenta* ad caput altiora habeat et quasi *orthocathemene* sedeant. *O.c.*, p. 59, l. 21-24.

³¹) *Celerum siue acutarum passionum libri tres, et Tardarum siue chronicarum passionum libri quinque*, édités et traduits en anglais par E. Drabkin, Chicago, 1950.

pour les « resserrés » ... ³²⁾. Il est évident que ces *stramenta mollia* ne sont pas des tas de paille. D'autre part, le contexte ne nous oblige pas à donner à *stramenta* un sens très précis, comme celui de « matelas ». En attendant d'éventuelles précisions, je comprends : des « pièces de literie ». *Sternere* veut dire « étendre quelque chose sur quelque chose », et il se pourrait que son dérivé *stramenta* ne dépasse pas cette imprécision.

Toujours dans le cadre des maladies aiguës, il parle ensuite du traitement des *pleuritici*. Traduisons ce mot par « pleurétiques », tout en laissant aux historiens de la médecine le soin d'apporter les lumières qui sont de leur compétence. Cette observation vaut également pour les autres « traductions » que nous serons amené à donner par la suite. Un « pleurétique », dit Caelius, doit être allongé en faisant usage de *stramenta mollia*, dans une chambre claire, chaude, relativement spacieuse, et dans la position qui lui semble la plus confortable. Une fois couché, il doit se reposer et rester sans nourriture jusqu'au troisième jour ... ³³⁾. *Stramenta mollia*, de la « literie moelleuse », sans qu'il soit possible d'employer des termes plus techniques.

Le terme de *stramenta* revient dans le même livre, maintenant à propos des maladies de cœur. Caelius recommande de mettre le malade dans un lit équipé de *cooperimenta atque stramenta* minces et usés. Neufs, ils « desserreraient » le corps par leur trop grande chaleur. En règle générale, il faut veiller à ce que l'arrangement du lit, la *lecti concubatio*, ne soit ni trop dur — cela empêcherait le patient de dormir —, ni trop mou, comme le serait une couche faite de flocons de laine ou de plumes légères ... ³⁴⁾. Voilà ce qui est intéressant pour le commentaire de la Règle de saint Augustin.

³²⁾ *Acut.* 1, 58-60 : ... iacere oportet phreneticos in loco omni ex parte deuio ..., fenestris etiam altioribus luminato : saepe enim in passione constituti alienationis causa sese praecipitantes latuerunt ... Solutione ... laborantes ... iacere oportet loco medie obscuro atque refrigeranti. Neque enim nimium frigidus neque obscurus passionis mitigare celeritatem potest. *Stramenta* ... omnibus *mollia* atque *operimenta* conueniunt, sed tenuia solutione laborantibus, corpulenta uero atque calida strictura affectis. Ed. E. Drabkin, p. 38.

³³⁾ *Acut.* 2, 103 : Iacere pleuriticis conuenit *mollibus stramentis*, loco lucido atque calido et mediocriter amplo. schemate quo se melius ac facilius haberi peruiderint, adhibita requie et cibi abstinencia usque tertium diem. Ed. E. Drabkin, p. 194.

³⁴⁾ *Acut.* 2, 194 : Cooperimenta praetera atque *stramenta* tenera et tritiora probamus, etenim noua uaporatione sui corpora resoluunt. Generaliter autem ipsa lecti concubatio neque dura, siquidem uigilias faciat, neque satis mollis, ut est *floccorum* uel *leuium plumarum*, erit procuranda. Ed. E. Drabkin, p. 268.

Dans le dernier des livres sur les maladies aiguës, il est question du « tétanos ». Les patients qui en souffrent doivent être couchés dans une pièce suffisamment spacieuse, modérément éclairée et chaude, libre de toute mauvaise odeur, avec des *stramenta* moelleux et chauds ³⁵).

Nous en arrivons maintenant au premier des cinq « livres » de Caelius sur les maladies chroniques. Il s'agit là de l'*epilepsia*, du « mal caduc ». Dès que l'obscurcissement de la vue et l'étourdissement qui caractérisent cette maladie se manifestent, le patient doit être mis dans un endroit bien éclairé et moyennement chaud, la tête soulevée par des *stramenta* assez hauts et épais ³⁶). Concrètement, il s'agit de ce que nous appelons des « coussins » ou des « oreillers ».

Le « flux de sang », ensuite (*hemorrhage*). La pièce où le patient est allongé doit être modérément fraîche et obscure. Sa tête doit se trouver un peu plus haut que le reste du corps. Les *stramenta* ne doivent pas être trop chauds, ni trop moux (*cedentia*) ³⁷). Cette dernière précision fait entrer les *stramenta* plutôt dans le champ notionnel de ce qui est *en-dessous* du malade, mais cela n'est pas le cas de la première précision : « trop chauds ». Si *nimie cedentia* fait penser à un « matelas », c'est tout à fait occasionnellement.

La même observation vaut pour le texte suivant où les *stramenta* sont « concrètement » encore une fois des « coussins » ou des « oreillers ». Dans un cas de « respiration oppressée », de *asthma*, la poitrine et la tête du patient doivent être soulevées à l'aide de *stramenta* assez hauts ³⁸).

Un « flux dans l'estomac », l'un des maux dont peut souffrir un *stomachicus*, est un symptôme d'un état de *solutio*. Afin de « comprimer » le malade, il convient d'arranger une couche rétrécissante à l'aide de *stramenta* minces et usés ³⁹).

³⁵) *Acut.* 3, 75 : Aegrotantes iacere oportet loco sufficientis magnitudinis, lucido mediocriter atque calido, nullo etiam odore infecto, *mollibus atque calidis stramentis*. Ed. E. Drabkin, p. 346.

³⁶) *Chron.* 1, 73-74 : Curandum autem oportet primo, cum tenebrositate uel uertigine uexatur, iacere loco lucido atque mediocriter calido, altioribus *stramentis* capite subleuato. Ed. E. Drabkin, p. 486.

³⁷) *Chron.* 2, 149 : Oportet igitur ex qualibet parte sanguinem fluentes iacere loco mediocriter frigido atque obscuro ... ; caput leuatum habere uideantur, *stramentis* non nimie cedentibus neque calidis. Ed. E. Drabkin, p. 662.

³⁸) *Chron.* 3, 5 : ... conuenit ... iacere aegrotantes altioribus *stramentis*, thorace atque capite subleuato ... Ed. E. Drabkin, p. 712.

³⁹) *Chron.* 3, 27 : Si reumatismus fuerit, quem nihil aliud quam solutionem accipimus, conuenit aegrotantem iacere loco mediocriter frigido ... attritis ac teneribus *stramentis* utentem ... Ed. E. Drabkin, p. 726.

Enfin, dans un cas de *oneirogmos*, avec ses pollutions nocturnes, il faut procurer au patient des *stramenta* assez durs et refroidissants ...⁴⁰⁾.

Somme toute, chez Caelius le terme de *stramenta* semble indiquer des « pièces de literie », sans précision. Si, parfois, le sens devient moins général, c'est grâce au contexte. Nulle part, nous n'avons trouvé une trace de l'ancienne acception de « tas de paille ».

Outre ses livres sur les maladies aiguës et sur les maladies chroniques, nous possédons encore quelques fragments d'autres ouvrages de Caelius. Dans un passage comprenant « des préceptes pour la santé⁴¹⁾ », et dans un autre sur la diététique⁴²⁾, Caelius prescrit de nouveau de soulever la tête du malade à l'aide de *stramenta*. Ils ne nous apportent rien de nouveau.

Nous avons pu constater une différence considérable entre les emplois de *stramenta* (ou *stramentum*) au début de la présente recherche, et ceux que renferment les textes médicaux. Au lieu de l'amas de paille, nous y avons rencontré des « pièces de literie », éventuellement chaudes et moelleuses. Mais il ne s'agit pas uniquement, semble-t-il, d'une différence de genre littéraire. La chronologie, le développement des mœurs au cours des temps, y est également pour quelque chose. Il est intéressant de constater, en effet, que dans les emplois restants du *Thesaurus Linguae Latinae*, toute idée de « tas de paille » est absente.

Il y a d'abord un traité anti-manichéen anonyme, mais depuis peu attribué à Eutropius (début du V^e siècle), le *De similitudine carnis peccati*⁴³⁾. Le passage qui nous intéresse présente une lacune et est pour cette raison d'interprétation difficile. Il est certain que l'auteur parle d'une femme qui, de ses mains, retapait (*mollibas*) les *stramenta* du lit, allant coucher, elle, a même le sol⁴⁴⁾. Cette femme est sans doute

⁴⁰⁾ *Chron.* 5, 84 : Tum *stramenta* duriora atque frigerantia procuranda. Ed. E. Drabkin, p. 960.

⁴¹⁾ *De salutaribus praeceptis*, dans V. ROSE, *Anecdota graeca et graecolatina*, Berlin, 1870, p. 191, l. 5-6 : Dehinc altioribus *stramentis* sub leui a capite quiescendum. — *Sub leui a* est sans doute une fausse transcription de *subleuato*.

⁴²⁾ *De significatione diaeticarum passionum*, dans la même publication, p. 211, l. 3-5 : ... si supini iacuerint egrotantes altioribus *stramentis* subleuato thorace cum capite ut sedere uideatur facilius supra dicto tolerabunt. — II faut lire sans doute *uideantur* et *dicta*.

⁴³⁾ Le texte se trouve dans PLS 1, c. 529-556. Résumé des publications concernant son auteur, *ib.*, c. 527-528.

⁴⁴⁾ Tu item sub nocte cibos fessis ieiuna portabas; tu lectorum *stramenta* manu tua terrae ipsa incubatura *mollibas* ... *O.c.*, c. 555.

une figure allégorique, symbolisant peut-être la Chair du Christ. Quoi qu'il en soit, l'emploi de *mollibas* nous invite à donner à *stramenta* le sens de « pièces de literie ». sens auquel les textes de Caelius nous ont déjà habitués.

Dans la Règle de saint Benoît, le vocable de *stramenta* a nettement un sens très général, si général que l'auteur se met à détailler les différentes pièces de cette « literie » : une *matta*, un *sagum*, une *lena* et un *capitale* ⁴⁵).

Fulgence de Ruspe écrit, dans sa Lettre sur « la virginité et l'humilité », que la « vierge du Christ » doit tenir le chemin étroit entre deux précipices dangereux. D'un côté, il y a la néfaste satisfaction orgueilleuse de s'estimer meilleure que les gens mariés ; de l'autre se trouve le gouffre de Tentation. Cette dame susurre à l'oreille de celle qui s'est consacrée à son Epoux divin : naturellement, tu dois garder intact le sceau corporel de ton état ; mais pense à ta santé et aux infirmités que tu pourrais contracter ; cherche donc le raffinement dans ta nourriture, l'élégance dans ton habillement, le soulagement procuré par les bains, *stramentorum mollitiem*, c'est-à-dire « une literie moelleuse », la douceur des huiles parfumées ... ⁴⁶). La tentatrice évoque encore d'autres délices à la suite de ceux-ci, mais il nous suffit de constater que le terme de *stramenta* n'implique manifestement aucune austérité monastique.

Nous arrivons aux *Moralia* de Grégoire le Grand, soit son Exposé du livre de Job. Même les gens les plus irréprochables, nous dit Grégoire à propos d'une plainte de Job, ne sont jamais à l'écart d'un faux pas. Il faut toujours se tenir en éveil, toujours tourner son regard vers les choses les plus élevées. Sinon, quand le diable se présente, l'âme risquerait de s'adonner à lui, telle une prostituée couchée *dans* des *stramenta mollia*, dans un lit moelleux ⁴⁷). L'emploi de *dans* confirme

⁴⁵) *Benedicti Regula* 55, 15 : *Stramenta autem lectorum sufficiant matta, sagum et lena et capitale*. PL 66, c. 772 ; CSEL 75, p. 130.

⁴⁶) *Ep.* 3, 11, 18 : ... sic ueritatis teneat uiam, ut non diuertat ad dexteram uel sinistram. Sinistram quippe obsidet carnalium turba uitiorum, dexteram tenet spiritalium iactatio superba uirtutum ... Illa ... blandiens uirgini persuadere conatur, ut, tantum carnis integritate seruata, quidquid pertinet ad delicias ciborum, nitorem uestium, fomenta balnearum, *stramentorum mollitiem*, unguentorum lenitatem ... sub specie uitandae infirmitatis et custodiendae corporeae sospitatis, uirgo diligat, appetat, teneat. PL 65, c. 331 ; CC 91, p. 220.

⁴⁷) *Moralia in Iob*, 25, 27 : Vigilandum quippe semper est, ut mens continue nunquam relaxetur intentione superna, ne ... quasi in quibusdam *mollibus stramentis* iacens, uenienti corruptori dialobo mens se resoluta prostituat. PL 76, c. 139.

l'imprécision de *stramenta* : on est couché aussi bien dessus que dessous.

Le hasard veut que le texte qui nous reste soit l'un des plus intéressants du dossier. Il se trouve dans les *Etymologies* d'Isidore de Séville. Le terme de *stratus*, dit-il, dérive de *sternere*, d'« étendre ». Les anciens couchaient *in stratibus*, étant donné que les *lanea stramenta* n'étaient pas encore inventées ... ⁴⁸). Isidore ne semble pas opposer des *stramenta lanea*, « en laine », à des *stramenta* faits d'une autre matière, de la paille par exemple. Les *lanea stramenta* sont opposés aux anciens *stratus*. Cela s'explique le mieux si le couple *lanea stramenta* constitue une unité étroite, autrement dit si l'on suppose que les *stramenta*, à son époque, étaient forcément faits de laine.

Tout cela nous permet de mieux comprendre la Règle de saint Augustin. En disant que les frères du monastère, pour des raisons de santé, pourraient avoir besoin d'un traitement de faveur en matière de *stramenta*, l'auteur a sans doute voulu dire : « en matière de literie ». Le terme n'évoquait plus l'austérité de « l'ancien temps » ; les moeurs s'étaient adoucies. Cela était peut-être dû à l'intervention de la médecine, mais les textes que nous avons rencontrés ne nous permettent pas d'affirmer cela avec certitude. Aucun d'eux ne le dit catégoriquement.

Avant de passer aux emplois de *operimenta*, je voudrais revenir un instant sur deux de nos textes médicaux.

Dans la *Gynécologie* de Soranus, nous avons lu qu'après la manifestation d'une certaine maladie douloureuse, la patiente ne devait rien manger (*accipere*) pendant deux jours. Et Caelius nous disait, entre autres, qu'un « frénétique » devait commencer son traitement par du repos et par l'abstinence de toute nourriture jusqu'au troisième jour. C'est au hasard des emplois de *stramenta* que nous avons rencontré ces deux passages. Mais des prescriptions de ce genre reviennent fréquemment chez les médecins. La fréquence de cette recommandation nous fait mieux comprendre les paroles suivantes de la Règle : ... *aegrotantes necesse habent minus accipere ne grauentur*, « il est nécessaire qu'on donne moins de nourriture aux malades, pour qu'ils ne soient pas incommodés ». *Accipere* : c'est le terme même que nous venons de souligner dans la traduction latine de la *Gynécologie*.

Sans prétendre être exhaustif, je voudrais signaler encore quelques autres textes où le même traitement décongestionnant est préconisé.

Le jeûne « jusqu'au troisième jour », recommandé aux « pleurétiques », se retrouve chez Caelius dans son ouvrage sur les maladies

chroniques en II 151, et III, 22 ⁴⁹). Le latin est toutefois un peu différent. Caelius dit *usque a d tertium diem*, tandis que plus haut ⁵⁰) il disait *usque tertium diem*. A d'autres endroits, Caelius se sert d'un langage plus pédant et parle d'un jeûne *usque ad primam diatriton* ⁵¹). Mais qu'il s'agisse ici également d'une privation de nourriture « jusqu'au troisième jour », cela devient évident à la lecture d'un passage où Caelius combine les deux expressions : *usque ad tertium diem, quem Graeci diatriton uocauerunt* ⁵²). Il parle aussi d'un jeûne d'une seule journée, *una die* ⁵³), ou d'un jeûne d'un jour sur deux, *alternis diebus* ⁵⁴).

La privation de nourriture était manifestement regardée comme une panacée et il n'est pas étonnant que cette mesure ait laissé des traces dans la Règle augustinienne où l'auteur donne une si large place aux soins médicaux.

* * *

Dans l'étude du terme *operimenta*, la même méthode a été suivie. Connaissant, grâce aux bons services du Thesaurus Linguae Latinae, tous les emplois de *operimentum*, j'ai sélectionné les passages qui se rapportent à la façon dont se couchent les hommes. En soi, le vocable de *operimentum* a, en effet, un sens très large. Il peut indiquer tout ce qui couvre quelque chose, que ce soit un vêtement, un couvercle, une enveloppe, une cosse, une gousse ...

Dans son œuvre sur l'*Agriculture*, Caton énumère quelque part les fournitures indispensables dans une ferme, et, parmi elles : ... seize oreillers, dix *operimenta*, trois serviettes ... ⁵⁵) Placés à côté des oreillers, ces *operimenta* semblent bien être des pièces de literie, mais il serait difficile de pousser la précision plus loin en fonction du contexte.

Les hasards de la documentation nous font faire maintenant un saut énorme dans le temps, mais ils nous conduisent vers un texte

⁴⁸) 20, 11, 1 : Stratus a sternendo dictus, quasi storiatus. In iis solis antiqui ad dormiendum adcubabant, nondum *laneis stramentis* inuentis. Stora, quod in terra strata. (Ed. W. M. Lindsay). PL 82, c. 722.

⁴⁹) Ed. E. Drabkin, p. 664 et 722.

⁵⁰) Voir note 34.

⁵¹) *Acut.* 2, 149. Ed. E. Drabkin, p. 232.

⁵²) *Chron.* 1, 57. Ed. E. Drabkin, p. 476.

⁵³) *Acut.* 3, 205. Ed. E. Drabkin, p. 428.

⁵⁴) *Acut.* 3, 149; *Chron.* 2, 101. Ed. E. Drabkin, p. 394 et 630.

⁵⁵) 11, 5 : ... puluinos XVI, *operimenta* X, mappas III ...

instructif. Les *Saturnales* de Macrobe nous fournissent en effet quelques renseignements d'une certaine importance. Cet ouvrage, qui parle de beaucoup de choses, nous raconte entre autres comment la médecine traitait les ivrognes. Elle prescrivait de les coucher *sous* beaucoup de *operimenta*, afin de ranimer leur chaleur vitale. Pour la même raison, il était tout indiqué de conduire ces « patients » aux bains, *lauacra*, bien chauffés ... ⁵⁶). Le contexte rend évident que, concrètement, les *operimenta* sont ici des « couvertures ».

Toujours dans les *Saturnales* de Macrobe, un certain Horus parle du comportement étonnant des femmes lors des grands froids. A cause de leur chaleur naturelle, qui est plus grande que celle des hommes, elles se contentent d'un habillement léger et, contrairement à ce que font ceux du sexe fort, elles ne s'enroulent pas dans plusieurs *operimenta* ... ⁵⁷). Étant donné que Horus a déjà parlé du peu de vêtements dont s'accommodent les femmes, on peut prudemment supposer qu'il s'agit maintenant de literie. Dans ce cas, le texte nous apporte une précision concrète et intéressante : on s'enroulait dans ses couvertures.

Dans sa jeunesse, Augustin a bien connu et beaucoup apprécié un illustre médecin africain, Vindicianus. Or c'est de ce Vindicianus que l'auteur suivant, Theodorus Priscianus, a été le disciple. Dans le deuxième livre de ses *Euporista*, ce Priscianus prescrit, pour guérir un enrhumé, de frotter son corps d'huile chaude et desséchante, de le mettre à l'abri dans une pièce chauffée et de répandre *sur* lui des *operimenta* de laine moelleuse ⁵⁸).

Cassius Felix, un autre médecin, recommande d'administrer à ceux qui souffrent d'une fièvre demi-tierce, tel breuvage médicinal, mais cela tout en laissant un fond de cette potion dans le récipient. Ensuite, il fallait, avec ce résidu, toucher la nuque, le cou, la poitrine et l'épine dorsale des patients et les *couvrir* d'un *operimentum* léger, mince, usé. Cassius, très sûr de lui, conclut son exposé en disant : Observe ma recette pendant trois jours, *et sanabis* ... ⁵⁹)

⁵⁶) 7, 6, 10 : Respicite etiam quae genera curationis adhibeantur ebriis. Nonne cubare sub multis *operimentis* iubentur, ut exstinctus calor refoveatur? Non et ad calida lauacra ducuntur? (éd. J. Willis).

⁵⁷) 7, 7, 7 : Nonne uidemus mulieres, quando nimium frigus est, medioeri ueste contentas nec ita *operimentis* plurimis inuolutas, ut uiri solent ...? (éd. J. Willis).

⁵⁸) Omne igitur corpus calidis et siccantibus unctionibus perungemus, cubiculo munitum calefacto, *operimentis* etiam insuper lanarum mollium infusarum. Ed. V. Rose (coll. Teubner), p. 159, l. 6-8.

⁵⁹) *De medicina*, 56 : ... calice uno potui dabis, ita ut ex ipsa potione modicum in

Maintenant, nous allons retrouver Caelius Aurelianus, le médecin africain, appartenant à l'école « méthodique », qui nous a déjà fourni maint renseignement sur l'emploi de *stramenta*.

Comme l'un des éventuels symptômes de la « frénésie », *phrenitis*, Caelius signale le *crocudismus*, c'est-à-dire que le patient « cueille », comme des fleurs, les franges de ses *operimenta* ⁶⁰).

Dans la chambre où un délirant est couché, il faut éviter que les murs, les *stramina* ou les *operimenta* aient des couleurs étincelantes. Cela du moins si le délire s'inscrit dans un état général de « resserrement ». Quant à la nature même de la literie : qu'il s'agisse de « resserrement » ou de « desserrement », tous ces patients ont besoin de *stramenta* et de *operimenta* mous et doux. Il reste qu'une distinction est à faire : dans un cas de « resserrement », ils doivent être minces, tandis que dans un cas de « desserrement », il faut qu'ils soient épais et chauds ⁶¹).

Parlant du traitement des « hémorrhagiques », Caelius affirme que, dans leur chambre, tout ce qui serait couleur de sang est contre-indiqué, qu'il s'agisse des murs, des *stramina* ou des *operimenta*. Puis nous retrouvons une prescription déjà bien connue : si les forces du malade le permettent, il faut le priver de nourriture jusqu'au troisième jour. Ses organes, en effet, ont besoin de repos, sinon le sang risquerait de recommencer à couler ⁶²).

Suit le cas de celui qui souffre en matière de digestion. Si sa maladie s'inscrit dans un état général de « resserrement », il a besoin de *stramina* et *operimenta* chauds. Et, bien entendu, si cela est possible, il doit rester à jeun jusqu'au troisième jour ... ⁶³).

calice restet, et ex ipso residuo liquore tanges leuiter neruos ceruicis sum collo et thorace et spina, et leui ac tenui et tilto *operimento* operies patientes. Hoc per triduum facies sicut dixi et sanabis. Ed. V. Rose (coll. Teubner), p. 145.

⁶⁰) *Acut.* 1, 48 : ... cum ... *crocudismum* in aegrotantibus uiderimus, quod est ex *operimentis* fimbriarum uelut decerptio ... Ed. E. Drabkin, p. 30.

⁶¹) *Acut.* 1, 59-60 : ... splendidi colores parietum siue straminum uel *operimentorum* prohibendi ... Solutione autem laborantes econtrario ... *Stramenta* ... omnibus mollia atque *operimenta* conueniunt, sed tenuia solutione laborantibus, corpulenta uero atque calida strictura affectis. Ed. E. Drabkin, p. 39.

⁶²) *Chron.* 2, 151 : Conuenit ... sanguineos colores parietum uel straminum siue *operimentorum* declinare. Abhibenda praeterea cibi abstinentia, permittentibus uiribus, usque ad tertium diem, non ob relaxanda corpora, sed quo altiora, quorum est officium accepta digerere, immobilia perseuerent. Ed. E. Drabkin, p. 664.

⁶³) *Chron.* 3, 22 : ... adhibito straminum atque *operimentorum* calidorum usu, et, si uires permiserint, adiuncta abstinentia usque ad tertium diem. Ed. E. Drabkin, p. 722.

Les emplois de *operimenta* chez Caelius se rapportent tous à la literie et aucun d'eux ne contredit ce qui apparaissait plus nettement dans les autres textes : il s'agissait de « couvertures ».

Voici pour finir un texte de nouveau bien explicite. Le hasard veut qu'il soit le plus pittoresque de tous. Il se trouve dans la *Vie de saint Léobin* attribuée à Venantius Fortunatus. Ce Léobin était évêque de Chartres au VI^e siècle. Lors d'un voyage, nous raconte le biographe, saint Léobin avait frappé à la porte d'un monastère de femmes pour y demander l'hospitalité. Il avait été fort bien reçu. Mais, au beau milieu de la nuit, l'une des religieuses entra dans la pièce où le saint évêque dormait *sous l'operimentum* du lit et lui mordit vigoureusement le pied. Léobin reçut comme un coup au cœur et, avec un grand cri, il repoussa avec ses pieds la religieuse ... ⁶⁴) Retenons de ce texte, en plus d'un exemple édifiant, que l'évêque dormait *sous* son *operimentum* et qu'il s'agissait donc d'une « couverture ».

Retournons à la Règle de saint Augustin où se trouve la séquence *aliquid stramentorum operimentorum*. Après tout ce qui précède, il semble bien que le dernier terme est plus explicite que celui qui le précède : les *operimenta* sont des « couvertures ». Pour arriver à une traduction fidèle des deux mots, on aurait avantage à rendre d'abord *operimentorum*, en disant que les malades pourraient avoir besoin d'un traitement de faveur en matière de *couvertures ou d'autres pièces de literie*.

Les textes que nous avons cités avaient surtout pour but de nous renseigner sur le sens de *stramenta* et de *operimenta*. Mais étant donné que beaucoup d'entre eux étaient d'ordre médical, ils ont en même temps jeté une lumière indirecte sur les passages de la Règle qui se rapportent à la médecine. C'était le cas notamment quand ils préconisaient, comme une sorte de panacée, la privation de toute nourriture pendant un certain temps.

Mais la Règle précise aussi qu'aucun des frères ne doit refuser de

⁶⁴) *Vita s. Leobini episcopi Carnotensis* 10 (31-32) : ... dum ad monasterium ubi paucae puellae morabantur compendioso itinere declinaret, benigne exceptus est ab illis. Denique post humanitatis officium, quod ei libentissime exhibuerunt intempestae noctis silentio una de puellarum collegio incentiue impulsa petulantiae aestu nefaria pedibus sancti iacentis sub lecti *operimento* dentibus dolosum intulit morsum, qui sentiens se huiusmodi morsu attrectatum, cum percussione pectoris et ingenti gemitu illam pedibus suis repulit, mortiferum instillantem uenenum et seruata omni corporis integritate laqueos mulieris sine damno euasit stropho pudicitiae praecinctus. MGH, Auct. ant. IV, 2, p. 76; PL 88, c. 553.

se rendre aux thermes si le médecin consulté estime qu'un bain lui fera du bien. Or l'utilité d'un bain bien chaud, nous l'avons vue signalée dans l'un de nos textes. Il s'agissait du traitement à octroyer aux ivrognes et force nous est d'admettre que le parallèle avec notre Règle monastique y était des plus indirects. Mais les bains sont prescrits à beaucoup d'autres endroits. Il serait impossible d'être exhaustif dans ce domaine. Signalons surtout que, d'après Caelius Aurelianus, leur fréquence dépendait de l'état général du malade. S'agissait-il d'un cas de *strictura* ou de *solutio*? Dans la seconde supposition, les bains devaient être rarissimes; dans la première, au contraire, ils devaient être fréquents et pris avec régularité. ⁶⁵⁾

La Règle insistait aussi sur la nécessité d'adapter la nourriture aux besoins de chaque malade. La suite du dernier texte de Caelius nous donne à ce propos des renseignements intéressants. Les aliments devaient être relaxants pour les « resserrés » (poissons légers, crustacés, huîtres, légumes bien digestibles), mais plus lourds pour les « desserrés ». Après quelque temps, il fallait appliquer le traitement dit « métasyncritique » ⁶⁶⁾, c'est-à-dire le traitement destiné à modifier peu à peu la constitution du patient. Pour cela étaient excellentes les nourritures âcres, préparées avec des câpres, du vinaigre, du sel, des oignons ... ⁶⁷⁾

Ces quelques lignes ont surtout voulu être suggestives et évoquer un régime peut-être comparable à ceux que les médecins d'Hippone imposaient aux frères infirmes du monastère.

Je ne sais pas si le régime habituel et frugal de ce monastère a permis à l'un ou l'autre des frères d'avoir un embonpoint excessif. Quoi qu'il en soit, je m'en voudrais de priver le lecteur du plaisir de lire la page que Caelius a consacré au traitement de l'obésité. Elle donnait fort à faire aux patients et à ceux qui s'occupaient d'eux. Echappés enfin aux mains vigoureuses et — à ne pas oublier ! — sèches des masseurs, les corpulents tireraient le plus grand bénéfice d'une *helosis*. C'est-à-dire qu'il leur était recommandé d'aller rôtir leur corps au soleil. Excellent aussi de provoquer la transpiration par une chaleur

⁶⁵⁾ *Chron.* 3, 38 : ... *tum lauacro rarissimo in his qui fluore uexantur stomachi, iugi autem ac frequenti in his qui strictura laborare uidentur* ... Ed. E. Drabkin, p. 734.

⁶⁶⁾ *Ib.* : ... *uarium cibum constrictium prioribus, laxatium sequentibus ordinamus, ut pisces teneros, echinos, ostrea, et olera mollia* ...

⁶⁷⁾ *Chron.* 3, 39 : *Dehinc adhibenda recorporatio, quam Graeci metasyncriticam, uocant, ex acriori cibo ex aqua capparis confecto et aceto et sale et cepe.* Ed. E. Drabkin p. 734.

intense et la vapeur sèche. Qu'on prescrive des bains, tantôt chauds pour éliminer la graisse, tantôt froids pour durcir le corps. Il est bon aussi de profiter de la chaleur du sable de la plage, de nager dans la mer ou dans des eaux qui ont des propriétés curatives naturelles. Quant aux bains chauds, une fois que le patient en est sorti, après avoir bien transpiré, il faut le saupoudrer de sel ... N'est-ce pas ainsi qu'on saumure la viande pour la garder sèche et compacte, et la préserver de la décomposition? ... ⁶⁸⁾

Vraiment, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, c'est le cas de le dire!

VIII. De consilio medicinae.

L'article précédent commençait par un aperçu des textes de la Règle de saint Augustin qui présentent un intérêt médical. Maintenant, en guise d'introduction à la présente notice, je cite de nouveau l'un de ces passages :

« Quant aux bains publics : si la santé d'un frère exige qu'il y aille, il ne doit pas s'y soustraire, mais qu'il le fasse sans protestations, sur ordonnance médicale (de consilio medicinae). Même contre son gré il doit donc accomplir, sur l'ordre du *praepositus*, ce qui est nécessaire pour sa santé ». Il est entendu que ces paroles, tout en ayant un intérêt d'ordre médical, nous rappellent par surcroît une attitude fréquemment adoptée dans les milieux ascétiques et monastiques : beaucoup de gens, épris d'un idéal religieux supérieur, étaient fortement hostiles à la fréquentation des installations balnéaires. Mais il semble bien que cette austérité n'était pas le cas de tout le monde dans le monastère. La Règle ne continue-t-elle pas en disant : « Mais si ce frère souhaite spontanément (aller aux thermes), sans que peut-être cela soit utile, il ne faut pas qu'il cède à son désir futile. Parfois, en effet, même si cela est

⁶⁸⁾ *Chron.* 5, 134-135 : ... dura atque multa uel sicca fricatione. Etenim oleo labentibus manibus fortitudo soluetur exercitii. Conuenit etiam sole corpora torrere, quod Graeci helosin uocant; tum paroptesi ex flamma uel carbonibus et siccis uaporatio-nibus prouocatur sudor. Et nunc feruentia lauacra quae plurimum detrahant, nunc frigida quae corpus in densitatem cogant ... Conuenit etiam arenae littorariae adhibendus feruor, tum natatio maritima uel aquarum naturali uirtute medentium; et in lauacris sudore perfecto asperginem salis adhibere, qua saepe condita caro animalium ciborum uoluptati sicca seruatur atque densior, nec collecta marcescit. Ed. E. Drabkin, p. 994-995.

plutôt nuisible (*si noceat*), on croit que ce qui est agréable (*delectat*) fera du bien (*prodesse*) » ¹⁾ ?

Mais laissant de côté dans ce texte son aspect éthique ²⁾ — il nous occupera ailleurs —, c'est d'un élément lexicologique, d'ordre médical, que je voudrais parler ici. Je pense à *de consilio medicinae*.

A propos de cet emploi de *medicina*, je serai amené à citer plusieurs textes parallèles, tant augustinien que non-augustinien. Le tout premier est un passage de saint Augustin lui-même, se trouvant dans le livre troisième du *De libero arbitrio*. Chose particulière, son intérêt lexicologique dépasse l'emploi qui y est fait de *medicina*. Nous trouvons en effet dans son vocabulaire d'autres termes qui sont, soit identiques (*nocere, prodesse, delectare*), soit analogues (*obesse, libere*) à ceux qui sont employés dans la Règle. Il reste que les sujets directs des deux passages diffèrent beaucoup l'un de l'autre. Dans la Règle, Augustin parle de l'effet des bains publics, tandis que, dans le *De libero arbitrio*, il traite du suicide et des motifs qui peuvent pousser quelqu'un à le commettre.

A ce propos, il distingue entre, d'une part, le « sentiment » ou le *sensus*, et, de l'autre, une pensée plus théorique, l'*opinio*. Quelqu'un qui met fin à ses jours a beau professer en quelque sorte l'*opinio* qui veut qu'on n'existe plus après la mort, il est moins sûr que cela soit réellement son « sentiment ». L'*opinio*, en effet, correspond à une théorie, à un raisonnement abstrait, à une idée admise sur l'autorité de tel maître à penser, mais le « sentiment », le *sensus*, a une force plus vitale puisqu'il dérive d'habitudes installées ou de la nature des choses. N'est-il pas évident que telle manière de faire de quelqu'un peut fort bien être en accord avec une *opinio* abstraite déterminée, sans représenter vraiment son « sentiment » profond. Dans bien des cas, en effet, nous admettons, parce qu'on nous l'a dit (*credimus*), qu'il faudrait faire une chose, tandis qu'en même temps, il est de notre bon plaisir (*delectat*) d'en faire une autre.

Quant à la valeur objective, soit de l'*opinio*, soit du *sensus*, plu-

¹⁾ *Praeceptum*, I. 169-174 : Lauacrum etiam corporum, cuius infirmitatis necessitas cogit, minime denegetur, sed fiat sine murmure *de consilio medicinae*, ita ut, etiam si nolit, iubente praeposito, faciat quod faciendum est pro salute. Si autem uelit, et forte non expedit, suae cupiditati non oboediat. Aliquando enim, etiam si noceat, prodesse creditur quod delectat.

²⁾ En attendant, voir J. JÜTHNER, *Bad*, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, I, Stuttgart 1950, c. 1134-1143.

sieurs possibilités se présentent. Les exemples que saint Augustin va donner de chacune de ces éventualités se situent dans un contexte médical et c'est par conséquent ici que le parallèle avec la Règle se précise. Parfois, dit Augustin, le « sentiment » est objectivement plus vrai que l'« opinion ». C'est le cas lorsque celle-ci provient d'une théorie erronée, tandis que l'autre se fonde sur la nature des choses. Exemple : tel malade trouve très justement du plaisir (*delectatur*) à boire de l'eau froide, mais il admet sur l'autorité d'autrui (*credit*) que cette eau lui sera nuisible (*nocituram*), ce qui, en réalité, est faux. Parfois, l'« opinion » est plus valable que le « sentiment ». Exemple : le malade admet sur l'autorité d'un médecin (*credit arti medicinae*) que l'eau froide lui est nuisible (*obesse*), ce qui correspond à la vérité, mais il prend plaisir (*delectat*) à en boire néanmoins. Troisième possibilité : l'« opinion » et le « sentiment » correspondent tous deux à la vérité. Dans ce cas une chose profitable (*quod prodest*) est tenue pour telle dans l'*opinio* (*ita creditur*), et fait plaisir (*libet*) en même temps. Enfin, il peut y avoir erreur des deux côtés. Cela arrive quand une chose nuisible (*quod nocet*) est jugée profitable (*prodesse*) et, d'autre part, ne laisse pas, tout en étant nuisible, d'être prise avec satisfaction (*libere*)³.

La ressemblance entre ce passage du *De libero arbitrio* et celui de la Règle est frappante. Mais on ne saurait dire, ni que l'auteur de la Règle transcrit le *De libero arbitrio*, ni qu'il étale son érudition augustiniennne. Il est plutôt créatif, les deux textes extériorisent, chacun d'une façon librement différente, la même « forme intérieure ». Si l'auteur de la Règle avait été seulement un disciple d'Augustin, et non pas le Maître lui-même, je crois qu'il aurait été moins indépendant dans son libellé. Il y a, en effet, à l'intérieur de cette ressemblance, une dissemblance bien autonome. D'une part, on retrouve *nocere, prodesse, delectare,*

³) Nemo mihi uidetur cum se ipsum necat ... habere in sensu quod post mortem non sit futurus, tametsi aliquantum hoc in opinione habeat. Nam *opinio* aut in errore aut in ueritate ratiocinantis est uel credentis, *sensus* autem aut consuetudine aut natura ualet. Posse autem fieri ut aliud sit in opinione aliud in sensu, uel ex hoc cognoscere facile est, quod plerumque aliud faciendum esse credimus, et aliud facere *delectat* ... Et aliquando ueracior est *sensus* quam *opinio*, si illa de erro e ille de natura est, uelut cum aeger plerumque aqua frigida conducitiliter *delectatur*, quam tamen *credit* si biberit esse *nocituram*. Aliquando ueracior *opinio* quam *sensus*, si *credit arti medicinae* *obesse* frigidam, cum reuera *oberit*, et tamen *bibere delectet*. Aliquando utrumque in ueritate est, cum id quod *prodest* non solum *ita creditur*, sed etiam *libet*; aliquando utrumque in errore, cum id quod *nocet*, et *prodesse* *creditur*, et *libere* non desinet. *De lib. arb.* III, 8 (23), 79-81. PL 32, c. 1282; CC 29, p. 288.

termes identiques ; mais les vocables *obesse* et *libere* ne sont pas repris dans la Règle. Puis, et surtout, le couple *ars medicina* de *De libero arbitrio* ne se retrouve pas tel quel dans la Règle, mais sous la forme librement plus compacte de *medicina*. Mais il reste que le sens, quelque peu particulier, de *ars medicina* et de *medicina* est identique des deux côtés. Pour accomplir un tel exploit, ce disciple d'Augustin devrait être tellement capable qu'il risque fort de se confondre tout simplement avec Augustin en personne.

Nous disions que le sens de *ars medicina* dans le *De libero arbitrio*, et celui de *medicina* dans la Règle, sont identiques. Le *De libero arbitrio*, en effet, ne dit pas, à propos du malade, *credit medico*, mais *credit arti medicinae*. De la même façon, la Règle, prescrivant qu'il faut aller aux bains publics si le médecin le juge profitable, ne dit pas *de consilio medici*, mais *de consilio medicinae*. Pourtant, il est évident qu'aussi bien dans le *De libero arbitrio* que dans la Règle, il s'agit moins de la science médicale en général (*ars medicina* ou *medicina*) que d'un praticien en chair et en os.

Le *Thesaurus Linguae Latinae*, si je ne me trompe pas, ne mentionne pas notre *de consilio medicinae*, mais il signale correctement un autre passage augustinien où *medicina* se rapproche d'une acception concrète, exactement comme *medicina* dans la Règle et comme *ars medicina* dans le *De libero arbitrio*. Il s'agit du Sermon 278,2.

Nous savons que ce Sermon fut prononcé pour célébrer la fête de la Conversion de saint Paul, mais sans pouvoir préciser l'année. Le passage voulu traite de la « guérison » des pécheurs, assimilés à des malades. Chacun, dit saint Augustin, a le pouvoir de se rendre physiquement malade, mais il n'est pas aussi facile de se guérir. Supposons que quelqu'un fasse des excès, qu'il vive sans mesure, qu'il accomplisse ce qui est contraire à sa santé et la ruine. En un seul jour, on risque ainsi de contracter plus d'une maladie. Mais en relève-t-on avec la même rapidité ? Pour se rendre malade, on se livre à des excès en se servant de soi-même. Mais pour guérir, on a recours aux services d'un médecin. Encore une fois, nous n'avons pas autant de pouvoir pour recouvrer la santé que nous en avons pour la perdre. Ainsi en est-il de la « santé » de l'âme ... Au Paradis terrestre, le mal s'est réalisé très vite ... L'homme a préféré écouter le séducteur, plutôt que d'obéir à celui qui donnait de bons préceptes ... L'homme, en pleine santé, a méprisé les conseils préventifs du Médecin ; maintenant celui-ci prend, comme alors, soin de l'homme, mais désormais c'est d'un malade

qu'il s'occupe. Autres, en effet, sont les prescriptions que donnent les *médécins* (*medicina*) pour la conservation de la santé — ils les donnent à des gens de bonne santé pour qu'ils ne tombent pas malades —, autres les prescriptions adressées à ceux qui sont déjà malades : ceux-ci doivent recouvrer ce qu'ils ont perdu ⁴⁾.

Les *médécins* ... Le texte latin porte *médicina*. Le sens de ce mot, dans le contexte donné, oscille manifestement entre celui de la « médecine » en tant que « corps de doctrines » et celui de « médecine » en tant que pratique exercée *hic et nunc* par un praticien concret qui, auparavant, « a fait sa médecine ». Le français a l'avantage de disposer d'un vocable analogue, riche de la même virtualité. Je pense au terme de « faculté ». Après « faculté » au sens déjà restreint de « Faculté de médecine », le Dictionnaire de P. Robert signale en effet le sens (familier) suivant : « Le médecin traitant. Consulter la faculté. Ce qu'ordonne, permet, défend la faculté ».

Le Thesaurus Linguae Latinae signale encore trois autres emplois du même genre ⁵⁾.

Au livre sixième de son *De rerum natura*, Lucrèce décrit, dans son style tout de grandeur épique, une épidémie mortelle : Le mal n'avait aucune cesse ; les corps harassés gisaient immobiles ; muets d'épouvante, les *médécins* hésitaient, tandis que les malades tournaient si fréquemment vers eux leurs yeux grands ouverts, brûlés par la fièvre, privés de tout sommeil ⁶⁾.

⁴⁾ Namque et in ipso corpore in potestate habet homo aegrotare, conualescere autem non ita habet in potestate. Si enim excedat modum, et intemperanter uiuat, faciatque illa quae sunt incommoda ualetudini, et expugnantia sanitatem, uno die, si uult, cadit in morbos; non autem cum ceciderit conualescit. Ut enim aegrotet, se ipsum adhibet ad intemperantiam : ut autem conualescat, medicum adhibet ad salutem. Non enim potest, ut diximus, in potestate habere recipiendam sanitatem, quomodo habet in potestate amittendam. Sic etiam secundum animam, ut peccando in mortem caderet homo ... fuit in eius libero arbitrio ... magis seductori quam praeceptori obtemperare delegit ... Tunc ergo medicus a sano contemptus est, nunc curat aegrotum. Alia sunt enim praecepta, quae dat *medicina* ad tenendam sanitatem; sanis enim dantur, ne aegrotent : alia sunt autem, quae iam aegroti accipiunt, ut recuperent quod amiserunt. PL 38, c. 1269.

⁵⁾ Voir sous *medicina*, c. 537, 50-54.

⁶⁾ VI, 1178-1181 : Nec requies erat ulla mali : defessa iacebant / corpora, Mussabat tacito *medicina* timore, / quippe patentia cum totiens ardentia morbis / lumina uersarent oculorum expertia somno. (Ed. A. Ernout).

⁷⁾ *Compositiones*, éd. G. Helmreich, p. 2, l. 19-26 : Idcirco ne hostibus quidem malum medicamentum dabit, qui sacramento medicinae legitime est obligatus; sed persequetur

Un médecin du premier siècle de notre ère et auteur d'un livre de recettes médicales, Scribonius Largus, dit dans sa Préface : Un homme que est lié par le serment d'Hippocrate ne donnera pas un mauvais remède même à ses ennemis. Au contraire, il s'attachera à eux de tous ses moyens ... Le *médecin*, en effet, ne regarde pas la fortune de ses malades et ignore toute considération personnelle. D'une manière égale, il promet de venir en aide à tous ceux qui implorent son secours et de ne faire jamais quelque chose de nuisible à qui que ce soit ... ⁷⁾ Le texte latin dit *medicina*, mais il s'agit du *médecin* qui a prêté serment et qui, bien entendu, agit au nom de son « métier », qui est une vocation.

Au cinquième siècle, après la prise de Carthage par les Vandales, Blossius Aemilius Dracontius avait été mis en prison pour délit de conviction religieuse. Il y composa son poème *De laudibus dei*, poème dans lequel il cherchait consolation et libération spirituelle auprès du Seigneur. Souvent, pense-t-il, c'est précisément un bien qui trouve son origine dans le mal. Exemple : les chasseurs tuent des cerfs, mais le *médecin* sait tirer de leurs moelles de quoi soigner les malades. Cela vaut aussi pour la chasse aux lièvres et aux boucs ... ⁸⁾

L'emploi de *medicina* dans le *de consilio medicinae* de la Règle augustinienne est du même ordre. Il s'agit de l'ordonnance d'un *médecin*.

Il est d'ailleurs intéressant de voir apparaître, sept lignes après *de consilio medicinae*, son équivalent exact, mais libellé bien concrètement : ... *si non est certum, m e d i c u s consulatur.* ⁹⁾

(à suivre)

L.M.J. VERHEIJEN, O.S.A.

eos, cum res postulauerit, ... quia *medicina* non fortuna neque personis homines aestimat, uerum aequaliter omnibus implorantibus auxilia sua succursuram se pollicetur nullisque umquam nocituram profitetur.

⁸⁾ II, 282-284 : Ceruus ut occumbat, quaerit *medicina* medullas : / Quid nocuit per rura lepus, quid damna uel hircus ? / quos *medicina* iubet haec ut capiantur ad usus. Ed. F. Vollmer, *Poetae latini minores*, t. 5 ; PL 60, c. 793.

⁹⁾ *Praeceptum*, l. 176-178 : ... sed tamen, utrum sanando illi dolori, quod *delectat*, expediat, si non est certum, *medicus consulatur*.